

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2020**

=====  
Effectif légal du Conseil Municipal : dix. Présents : neuf

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq février à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. DIDIER Guy - M. MAGNIN Didier - M. MILLET Hervé - M. AURIERE André –

M. PAGET Olivier - M. LAMIDIEU Lionel - Mme GUENOT Lucienne –

Mme GAUTHEROT Annick - COSTILLE Brigitte.

Absent excusé : M. GIRINAL Jean Marc

Madame Brigitte COSTILLE a été élue secrétaire.

Date de convocation : 19 février 2020

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, Maire.

### **1/ Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 28 janvier 2020 :**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 28 janvier 2020 n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

### **2/ Projet d'aménagement des espaces publics Grande Rue : résultat de l'analyse des offres, choix de l'entreprise :**

Le Maire fait lecture du nouveau rapport d'analyse des offres préparé par le Cabinet CASSANI, au terme de la phase de négociation avec les 4 entreprises ayant répondu à l'appel d'offres, soit :

- FCE / BONNEFOY,
- TPRE agence sud,
- SAS ALBIZZIA / EUROVIA,
- ID VERDE / DEMOULIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, procède au vote :

- 7 voix pour l'offre FCE / BONNEFOY,
- 2 voix pour l'offre SAS ALBIZZIA / EUROVIA,

Le Conseil municipal décide de retenir, à la majorité des voix exprimées, l'offre de l'entreprise FCE /BONNEFOY pour un montant de 547 992.49 € HT, soit 683 113.79 € TTC,

- décide l'ouverture de crédits budgétaires à l'article 2152 en dépenses d'investissement (installation de voirie) du budget primitif 2020 à hauteur de 684 000.00 € (six cent quatre-vingt-quatre mille euros),

- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

### **3/ Plan de financement du projet : autorisation de souscrire un emprunt :**

Le Maire explique qu'il sera nécessaire de réaliser un emprunt afin de financer le projet d'aménagement des espaces publics qui va démarrer. Il propose de souscrire deux emprunts :

- un emprunt long terme d'un montant de 350 000.00 €,
- et un prêt relais dans l'attente de la perception du fonds de compensation de la TVA d'un montant de 144 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

. autorise le Maire à souscrire deux emprunts :

- un emprunt d'un montant de 350 000.00 €,
- un prêt relais d'un montant de 144 000.00 €,

. décide l'ouverture des crédits budgétaires d'un montant de 494 000.00 € au budget primitif 2020,

. et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

### **4/ Examen et vote du compte de gestion de l'année 2019 :**

Le Maire présente le compte de gestion 2019 établi par la trésorerie de Rioz et qui se décompose comme suit :

- dépenses de fonctionnement : 89 460.41 €,
- recettes de fonctionnement : 105 880.31 €,
  
- dépenses d'investissement : 94 535.76 €,
- recettes d'investissement : 156 626.83 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion 2019 et autorise le Maire à le signer.

### **5/ Examen et vote du compte administratif de l'année 2019 :**

Le Maire désigne Monsieur Didier MAGNIN pour présenter le compte administratif de l'année 2019 et quitte la salle du conseil.

Monsieur Didier MAGNIN présente le compte administratif 2019 qui se décompose comme suit :

- dépenses de fonctionnement : 89 460.41 €,
- recettes de fonctionnement : 105 880.31 €,
  
- dépenses d'investissement : 94 535.76 €,
- recettes d'investissement : 156 626.83 €,
  
- reste à réaliser à reporter en 2020 : 1452.00 €

Le résultat cumulé qui intègre l'excédent de l'année antérieure s'établit comme suit :

- en fonctionnement : + 122 262.75 €,
- en investissement : - 2 820.90 €.

Le Premier Adjoint explique qu'au vu du solde négatif de la section d'investissement, il conviendra de prendre une délibération d'affectation du résultat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- constate que le compte administratif 2019 est identique au compte de gestion 2019,
- approuve le compte administratif 2019,
- autorise le Maire à le signer.

#### **6/ Affectation du résultat :**

Le Maire explique qu'au vu du solde négatif de la section d'investissement du compte administratif 2019 constaté par le Conseil municipal, il convient de transférer de l'excédent de fonctionnement en dépenses d'investissement à hauteur du déficit d'investissement soit 2820.90€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter la somme de 2 820.90 € à l'article 1068 du budget primitif 2020 et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

#### **7/ Présentation du projet de budget primitif 2020 :**

Le Maire présente un projet de budget pour l'année 2020 qui intègre les différentes décisions prises ci-dessus : travaux d'aménagement, souscription de prêts et remet un exemplaire du projet de budget à chaque conseiller.

Le Maire rappelle que le budget 2020 devra être voté, après les élections municipales, par le nouveau Conseil, avant le 30 avril 2020.

#### **8/ Questions diverses :**

##### **- Contrôle PEFC :**

Le Maire fait un compte-rendu du contrôle de la gestion de la forêt communale, réalisé par l'organisme PEFC, sur site, le 17 février 2020. L'évaluation « à chaud » de l'auditeur fait apparaître que la gestion de la forêt communale est conforme à la charte « PEFC ». Le rapport complet sera présenté au Conseil municipal dès réception.

##### **- Dépôt sauvage de pneus usagés :**

Le Maire informe le Conseil qu'un dépôt sauvage de 58 pneus usagés a été découvert dans la forêt communale. Une plainte a été déposée à la gendarmerie. Les pneus ont été évacués vers les déchetteries de Boulot et Rioz par un conseiller municipal.

##### **- Sinistre lié à la tempête :**

Un frêne situé sur un terrain communal en face de l'ancien terrain de boules, a été déraciné et est tombé sur un portillon de jardin appartenant à Madame FOUGERES. Le sinistre a été déclaré auprès de l'assureur. Des devis pour remise en état ont été demandés.